

nous devons aux morts, voyant l'assistance fort émue, il en profita pour faire une quête, destinée, annonça-t-il, à la célébration de messes en leur faveur. C'était une règle parmi les missionnaires de ne jamais rien demander et de se contenter de ce qu'on leur envoyait pour leur nourriture. Ils firent grief à leur confrère d'une action dont le caractère désintéressé ne risquait pourtant pas de les compromettre. Evidemment, ce n'était là qu'un prétexte pour se débarrasser d'une personnalité auprès de laquelle ils ne paraissaient les uns et les autres que de petits garçons. M. Leuduger dut céder et congédia M. de Montfort. La preuve qu'il eut la main forcée, c'est que plusieurs années après, se sentant vieilli, il l'appellera pour lui succéder. Ce sera trop tard, le missionnaire ayant son champ d'apostolat et pensant à fonder lui-même une congrégation.

Libre, l'apôtre qui avait rêvé de finir ses jours dans la solitude de Notre-Dame de Pitié, se retira sur les hauteurs qui dominent Montfort, dans l'ermitage de Saint-Lazare, restes fort délabrés d'un ancien lazaret dont la chapelle, un modeste oratoire dédié à saint Roch, tenait encore debout. Il n'y fut pas longtemps seul. Apprenant qu'il était là, le peuple accourut. Prédications, cantiques, chapelet, audition de confessions, ce fut une mission perpétuelle. Que le clergé paroissial de Montfort et des localités voisines en ait pris ombrage, c'est l'explication qui nous semble la plus plausible de ce qui arriva. Nous reviendrons sur ce chapitre. Toujours est-il qu'à l'automne de cette année 1707, Mgr. Desmaretz, évêque de Saint-Malo, passant par Montfort, manda notre ermite. Il lui interdit tout ministère dans le diocèse. Par bonheur, le curé d'une importante paroisse, qui était justement en quête de M. de Montfort pour une mission, s'étant présenté à l'évêque quelques instants après, fit sur-le-champ lever l'interdit. Le saint reprit donc ses courses apostoliques, mais comme il revenait, dans les intervalles de ses travaux, respirer l'air de son cher ermitage, dès son retour connu l'affluence recommençait de plus belle. Sur ce, au printemps de 1708, l'évêque, étant de nouveau venu à Montfort pour sa visite canonique, lui fit défense de prêcher hors des églises paroissiales. N'ayant plus ses coudées franches, le missionnaire consentit à donner encore une retraite aux jeunes filles de la paroisse Saint-Jean de Montfort ; mais les exercices terminés, il dit adieu au diocèse de Saint-Malo et se dirigea sur Nantes.

## CHAPITRE IX

### COMMENT, DES SES PREMIERS TRAVAUX DANS LE DIOCESE DE NANTES, M. GRIGNION NE FUT PAS TOUJOURS POUR Mgr de BEAUVAU un OUVRIER DE TOUT REPOS.

Chassé de Poitiers par Mgr. de la Poype, congédié par M. Leuduger, à demi interdit dans son diocèse d'origine par Mgr. Desmaretz, ce n'est pas avec de pareilles recommandations que M. Grignon pouvait espérer d'être accueilli avec faveur par l'évêque de Nantes. Le diocèse n'était point pauvre d'ouvriers évangéliques. Capucins, lazaristes, jésuites, dominicains, suffisaient largement au ministère des missions paroissiales. Nantes n'avait aucunement besoin du rebut des autres diocèses. En outre, les querelles doctrinales qui troublaient les esprits donnaient déjà assez de soucis à Mgr. de Beauveau pour qu'il fût en humeur de recueillir un homme qui ne manquait nulle part de créer des ennuis à ses supérieurs. Sans M. Barrin, le Grand Vicaire, dont nous avons parlé, notre saint eût risqué fort d'être consigné à la porte du diocèse.

Le voilà reçu. M. Barrin l'adjoint à la troupe du P. Joubard, fameux missionnaire jésuite, « second Maunoir », pour donner une mission à Saint-Similien, faubourg de Nantes. Il ne tarde pas à se signaler. Il s'en prend avec une telle vigueur au libertinage que des écoliers (des étudiants en droit) mêlés à de vulgaires scélérats, l'attendent au coin d'une rue et se jettent sur lui. Ils l'auraient assommé sans le peuple qui accourut, les mettant en fuite et les poursuivant, les uns à coups de pierre, les autres avec des bâtons. « Mes chers enfants, cria-t-il, ne leur faites point de mal, laissez-les en paix ; ils sont plus à plaindre que vous et moi ». Autre pareille aventure quelques mois après à Saint-Fiacre, paroisse située à trois lieues de Nantes. Lors de sa

mission, trois hommes entrent brusquement chez lui et se mettent à l'invectiver avec fureur. Au secours qui lui vient de la pièce voisine, ils se retirent pâles de colère, le chapeau sur la tête.

Le bruit de ces incidents ne put manquer de parvenir à l'évêché où l'on a l'œil sur lui. De même des scènes du curé de la Chevrolière. Bien mieux, de cette paroisse, au cours de la mission, une fausse dévotion vint trouver M. Barrin. Non contente de lui répéter toutes les calomnies que le curé et sa bande avaient vomies contre M. de Montfort, elle accusa le missionnaire de l'avoir sollicitée au mal dans le tribunal de la Pénitence. Mise à la porte par le Grand Vicaire, après une verte admonestation, elle eut le front d'aller en dire autant à Mgr. de Beauvau. L'évêque, prévenu par l'abbé Barrin, la fit chasser de son palais avec défense de se présenter jamais devant lui sous peine de prison.

Des Bastières, de qui nous tenons ce fait, dit que cette malheureuse avait été subornée. Soit. Mais qu'un des ecclésiastiques qui avaient insulté le saint ait été assez misérable pour se charger la conscience d'une telle calomnie, il n'est pas nécessaire de le penser. Quelque question maladroite d'un prêtre soupçonneux aura très bien pu induire cette femme, qui désirait surtout se rendre intéressante, à diffamer un homme qu'elle voyait perdu déjà de réputation et pouvait croire, d'après ce que lui lançaient à la tête ses propres confrères, capable de toutes les infamies. Les grands Vicaires qui traitaient M. Grignon non seulement d'ignorant et d'hypocrite mais de vagabond, insinuaient-ils moindre accusation ? Pour eux, le missionnaire n'était qu'un Raspoutine avant la lettre.

De la Chevrolière on vint encore importuner Mgr. de Beauvau (1). Une personne de piété pénitente du missionnaire, outrée de la façon dont le curé l'avait traité, dépêcha un exprès pour informer le prélat. Ajoutons pour l'éducation du lecteur que l'homme de Dieu l'ayant appris la tança sévèrement, lui disant que cette croix était une bénédiction pour la mission. Il la priva pendant longtemps des sacrements et lui ordonna en se séparant d'elle de prier Dieu de lui envoyer bien des croix.

Au carême de l'année suivante 1709, toujours guidé par M. Barrin, il passait du sud de la Loire, où il avait travaillé jus-

(1) Grandet, p. 330.

que-là, au nord de cette partie du diocèse compris entre la Loire et la Vilaine d'un côté, et de l'autre entre le Sillon de Bretagne et l'Océan. Y trouva-t-il plus solidement ancrée qu'ailleurs, en raison même de l'esprit religieux des populations, la déplorable coutume chez les notables et les familles aisées de faire inhumer leurs proches dans l'enceinte de l'église et reçut-il l'ordre de s'attaquer à cet abus contre lequel les évêques de Nantes s'étaient élevés en vain ? Ce n'est pas impossible. Toujours est-il que sur ce point le zèle dont il brûlait pour la maison de Dieu se trouvait avoir la sanction préalable de l'autorité.

Sa campagne de prédication qui, dans ce coin de terre comprenant le duché de Coislin, se limiterait à peu près au doyenné de la Roche-Bernard, s'ouvrit le 13 février, mercredi des Cendres, dans l'importante paroisse de Campbon. Il y trouva une vaste église, mais, pour l'intérieur du moins, en bien triste état. Murs lépreux, pavé défoncé, formé en grande partie de pierres tombales. Il attendit d'avoir son monde bien en mains et sans doute aussi que le froid se fût adouci, l'hiver, ce terrible hiver de 1709, le plus rigoureux en France de mémoire d'homme, ayant, après deux dégels, marqué le début du carême d'une nouvelle offensive. Puis, un matin, son sermon terminé, il ordonna aux femmes de sortir et pria les hommes de rester, qu'il avait quelque chose d'important à leur dire. Après un mot touchant sur l'honneur dû aux églises, il leur demanda s'ils ne voulaient pas bien contribuer, chacun selon son pouvoir, à réparer la leur. Tous ayant répondu qu'ils le feraient de grand cœur : « Eh bien, mes chers enfants, mettez-vous huit sur chaque tombe, quatre sur les moins pesantes et deux sur chaque pavé. L'ordre exécuté : « Maintenant, reprit-il, prenez la pierre sur laquelle vous êtes et portez-la au cimetière ». En une demi-heure, tout au plus, dit son compagnon, M. des Bastières, l'église fut dépavée; ce qui prouve en plus de l'esprit pratique du missionnaire que les dalles devaient être simplement posées à même le sol, sans jointolement, et ne tenaient à rien.

Le jour suivant, même procédé. Ayant fait sortir les femmes, il exhorta les hommes à ne pas manquer de venir le lendemain pour paver l'église et d'amener maçons et tailleurs de pierre, de la chaux et du sable, et tous outils nécessaires. Un jour et demi après, au témoignage de M. des Bastières, tout était achevé.

Il serait inconcevable qu'avec le respect qu'il portait aux morts et celui qu'il devait à leurs familles, il n'ait pas au préa-

lable pris note de l'emplacement exact de chacune des pierres tombales et les ait replacées au hasard et à la commodité, ce qui, vu les inscriptions qu'elles portaient, eût été une véritable dérision et une tromperie. Aussi n'y a-t-il nulle trace, dans la relation de M. des Bastières, que les possesseurs d'enfeu, bien qu'ils n'eussent pas été consultés, aient témoigné quelque mécontentement. Il faut donc, quoi qu'on ait pu penser de nos jours, chercher ailleurs la raison qui arma le bras des assassins. Une tradition toujours vivace à Campbon veut que les cinq misérables qui complotèrent contre la vie du missionnaire aient été d'un village bien mal famé qui, à la différence du reste de la paroisse; fut « pataud » pendant la Grande Révolution. Ils en voulaient probablement beaucoup plus au vengeur de la morale qu'au remueur de pierres tombales. Un soir, à une heure assez avancée, la veille d'un voyage projeté de l'homme de Dieu et de M. des Bastières à Pontchâteau, une Campbonnaise saisit la conversation que ces scélérats tinrent près de sa porte et alla sans retard en informer le compagnon de M. de Montfort. « J'ai entendu qu'ils disaient les uns aux autres : Trouvons-nous sans faute demain à quatre heures du matin à tel endroit, dont je ne me souviens plus; mettons des pierres neuves à nos pistolets pour ne pas manquer notre coup. Pour moi, dit l'un deux, je m'attaquerai à ce b... de Montfort, je veux lui casser la tête ». Au reste ajouta la femme, je ne connais pas ces misérables (l'obscurité pourrait expliquer que, même s'ils ne lui étaient pas inconnus, elle n'ait pu les identifier); mais je vous avertis de leur mauvais dessein ». M. des Bastières en donna sur-le-champ avis à M. de Montfort, qui se moqua. « Ce n'est pas la première fois que je reçois de tels avertissements. On veut nous faire peur ». Son compagnon, qui n'était pas la bravoure même, réussit enfin à le persuader d'être prudent. De quelques jours le saint ne bougea de Campbon, tandis que M. des Bastières partait le lendemain pour Nantes. Grande surprise à son arrivée ! On le croyait mort. Le curé de Campbon n'avait-il pas affirmé que les deux missionnaires avaient été assassinés ? Déjà de bonnes âmes faisaient dire des messes pour eux... Troisième tentative d'assassinat en huit mois ! Sûrement ce ne serait pas la dernière; et qui assurait que M. de Montfort ne finirait pas par y laisser sa vie ? Lui, évidemment, n'en avait cure, mais quel ennui pour Mgr. de Beauvau !

Ce n'est pas tout. Après le dallage, les murs. Du haut en bas

il les fit nettoyer et blanchir. Or, tout au long, courait une bande peinte ornée des armoiries seigneuriales : la litre.

*Si quelque chose est propre en la maison de Dieu*

*C'est le banc de la dame ou du seigneur du lieu.*

*Sur les murs délabrés ses armes sont bien peintes,*

dit l'un de ses cantiques. C'était le cas pour Campbon. La litre fut impitoyablement passée à la chaux. Un seigneur qui laissait une église dans un tel état d'abandon n'avait pas le droit, jugeait-il, d'y apposer ses armes. « Ce coup était d'autant plus hardi, écrit Grandet (p. 144), qu'il ne pouvait ignorer combien les Seigneurs Fondateurs des églises sont jaloux de ces sortes de droits ».

Le duché de Coislin était alors aux mains de Pierre de Cambout. L'homme ne quittait pas Paris. On ne le voyait ni à Coislin ni à Versailles. Epuisé par la débauche, il devait mourir l'année suivante 1710, le 7 mai, à la fleur de l'âge, après une longue maladie. Il va sans dire que sous un tel seigneur, les sénéchaux des baronnies de la Roche-Bernard, de Pontchâteau et de Coislin avaient pleins pouvoirs et se sentaient aussi d'autant plus responsables des intérêts de leur maître.

La chaux qui recouvrait la litre n'était pas encore sèche que Pierre Guichard de la Chauvelière, sénéchal de Pontchâteau, accompagné d'autres officiers de justice de sa juridiction, était sur les lieux. Dès le lendemain matin, en effet, de ce coup d'audace, ces hommes de loi attendaient dans le cimetière de Campbon la sortie du sermon. Quand parut M. de Montfort, ils l'abordèrent le verbe haut et le menacèrent de l'entreprendre en justice. « Ils lui dirent, écrit Grandet, les paroles les plus fortes et les plus capables d'intimider l'homme le plus intrépide. Mais M. de Montfort ne parut nullement ébranlé ni se repentir de ce qu'il avait fait pour la gloire de Dieu, et l'on n'a point su jusqu'à présent, ajoute l'historien, qu'il en soit rien arrivé ». Aussi bien à quoi eût abouti une action en justice ? Condamné à rétablir à ses frais les armoiries ducales, M. de Montfort n'eût certainement pas bougé. Alors une contrainte par corps ? C'eût été un beau tollé parmi les populations ! La Chauvelière attendit donc, l'œil sur l'homme. Les circonstances allaient le servir au-delà de toute espérance. Nous le verrons tout à l'heure.

Les missions de Pontchâteau et de Besné, cette dernière signalée par l'abbé Olivier, suivirent de près celle de Campbon, sans qu'on puisse dire laquelle précéda l'autre. Pour celle de Pontchâteau, on possède heureusement un de ces *Contrats d'alliance avec Dieu* que le missionnaire faisait signer à chacun de ses auditeurs. Il porte : *Fait en face de l'église de Pontchâteau le 1<sup>er</sup> mai 1709*. A cette date, la mission était déjà fort avancée, ce même jour ayant eu lieu la cinquième des sept processions générales que M. de Montfort avait coutume de faire à chaque mission, laquelle procession accompagnait la cérémonie du renouvellement des Promesses du baptême où ce contrat d'alliance était signé.

Si des Bastières ne mentionne point ces deux missions auxquelles il prit certainement part, c'est que sans doute, fait à noter, rien de particulier ne les signale. Il passe donc immédiatement à Crossac (2). « Après la mission de Campbon, écrit-il, M. de Montfort en fit une dans la paroisse de Crossac au même diocèse. Cette paroisse était sans pasteur, lorsque nous y allâmes. L'église en était très malpropre et n'était pavée que dans le sanctuaire ; presque toute la nef était labourée comme un champ, par sillons, et elle servait de cimetière à tous les paroissiens, nobles et roturiers, grands et petits, pauvres et riches, qui prétendaient avoir droit de temps immémorial de s'y faire enterrer. Mgr l'évêque de Nantes et Messieurs les Grands Vicaires avaient beau s'opposer à un si grand abus, contraire aux Canons et à la pratique de l'Eglise, ils n'en purent jamais venir à bout ; après avoir inutilement usé des censures contre les habitants de Crossac, on procéda contre eux en justice ; l'affaire fut portée au Parlement, et jugée par arrêt contradictoire en faveur des paroissiens de Crossac, sur la possession où ils étaient de se faire enterrer de tout temps dans leur église, et ils gagnèrent leur procès avec dépens.

« M. de Montfort, ayant été informé de ce fait, prêcha de toutes ses forces contre cet abus, et leur fit voir que dans toute l'église primitive, on n'enterrait les Papes, les Evêques, les Empereurs et les Rois que dans les cimetières, ou tout au plus dans les vestibules, que les églises ne devaient être destinées qu'à renfermer le Corps de Jésus-Christ et ceux des Saints, et qu'autrefois la canonisation ne s'en faisait que par la transla-

(2) Grandet, p. 145-147.

tion de leurs sacrés ossements des cimetières où ils avaient été enterrés dans les églises où on les exposait à la vénération publique ; que la coutume qu'ils avaient de se faire enterrer dans le lieu saint était purement absurde et une espèce de profanation. Dieu donna tant de bénédiction à ses paroles que tous les auditeurs pleurèrent amèrement l'aveuglement où ils avaient été jusqu'alors ; et M. de Montfort profitant de leur bonne disposition, les obligea à lui promettre qu'ils ne se feraient désormais plus enterrer dans leur église ; et après le sermon, les principaux d'entre eux s'assemblèrent avec lui dans la sacristie, on y fit venir un notaire qui fit un acte par lequel ils renonçaient à se servir de l'arrêt qu'ils avaient obtenu au Parlement de Bretagne et promettaient tous de choisir le lieu de leur sépulture dans le cimetière.

« Aussitôt après que cet acte fut signé, M. de Montfort fit travailler à paver l'église, à la blanchir et à y faire toutes les autres réparations nécessaires. »

Au résumé que nous en donne M. des Bastières, on voit que ce jour-là le saint fit à ses auditeurs un cours magistral d'histoire ecclésiastique et de droit canon. Les habitants de Crossac, les registres paroissiaux en font foi, tinrent leurs engagements. « Cette paroisse était sans pasteur lorsque nous y arrivâmes », dit le chroniqueur. Le recteur, messire Gilles Halgan, étant décédé un peu avant la mi-mars et son successeur, messire Jean Cunen, un quimperois qui revenait de Rome où il avait passé quatre ans, ayant pris possession le 15 août suivant, c'est donc entre ces deux dates qu'eut lieu la mission, messire Jacques Chotard étant vicaire. (3)

« A la fin de la mission de Crossac, écrit encore M. des Bastières (4), je partis pour aller à Nantes sans lui en avoir donné aucune connaissance... Il crut que je l'avais abandonné

(3) Une autre donnée tirée du lieu des sépultures nous permet de préciser encore. L'année précédente 1708, quarante-sept sépultures toutes dans l'église. Les sept premiers mois de 1709, trente-et-une sépultures, dont une seule, celle du curé, M. Halgan, dans le cimetière. A partir de la fin de juillet, changement complet. Les 3 et 24 juillet, marquent les dernières sépultures faites dans l'église ; la suivante, 25 août, et les autres à la suite sont toutes inscrites faites dans le cimetière. Le registre de 1709 se clôt par la sépulture, le 31 décembre, de M. de Bellebat, seigneur du lieu, qui « par humilité chrétienne », renonçant à son droit d'enfeu et de seigneur prééminentier, a déclaré vouloir être enterré dans le cimetière en juillet ». D'après ces dates, la mission aurait commencé en juillet et se serait terminée en août.

(4) Grandet, p. 305.

pour toujours. Dans le même temps un des Frères laïcs se révolta contre lui et le chargea d'injures atroces. Il fit à ce sujet cette strophe de cantique qu'il inséra depuis au milieu de ceux qu'il avait faits sur la conformité à la volonté de Dieu :

« Un ami m'est infidèle,  
Dieu soit béni !  
Un serviteur m'est rebelle,  
Dieu soit béni !  
Dieu fait tout ou le permet,  
C'est pourquoi tout me satisfait. »

## CHAPITRE X

### L'AFFAIRE DU CALVAIRE DE PONTCHATEAU

#### Note préliminaire

Jusqu'en 1936, aucun historien ne semble avoir soupçonné un lien entre l'effacement de la litre seigneuriale sur les murs de l'église de Campbon et la ruine du Calvaire de Pontchâteau. La relation que l'abbé Olivier, le nouveau compagnon de notre saint, adressera (6 mai 1721) à Grandet laisse assez entendre que les deux missionnaires connaissaient leur dénonciateur ; « ...certaine personne qui par son autorité avait prétendu empêcher la construction du Calvaire, » écrivait Olivier. Mais cette vague désignation ne pouvait mettre le biographe sur la voie. Blain qui, d'ailleurs, ignorait tout de l'affaire de Campbon n'était pas plus explicite.

« La jalousie, écrivait-il au sujet du Calvaire (ch. LXXIII), ne se réveillera-t-elle point à la vue d'un ouvrage si magnifique ? Oui, sans doute, elle fera un crime d'une œuvre de piété et le pauvre prêtre va devenir criminel d'Etat, pour avoir voulu par son Calvaire figurer celui de son Sauveur, et renouveler, dans les chrétiens, des sentiments d'amour, de tendresse et de compassion qu'ils doivent à Jésus crucifié.

« On court chez les grands, on avertit M. l'Intendant de ce qui se passe, on traduit le zélé missionnaire, on dépeint son dessein comme une préparation à la révolte et son Calvaire comme un lieu propre à la favoriser et un asile pour des mutins et des rebelles, au moins pour des bandits. On écrit à la Cour et on croit rendre un grand service à l'Etat en lui donnant avis de la multitude d'hommes et du concours prodigieux de peuple